



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien



ECTS
60 crédits



Durée
1 an



Composante
Institut
Universitaire
de Technologie
Dijon-Auxerre-
Nevers



Langue(s)
d'enseignement
Français

Parcours proposés

- Gestion de projet paysager
- Infographie paysagère

Présentation

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Art.6 - Les parcours conduisant à la licence professionnelle articulent et intègrent enseignements théoriques, enseignements pratiques, mises en situation professionnelle, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stages et projets tutorés individuels ou collectifs. (...) Les stages ou les projets tutorés impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale. *Lorsque la formation est dispensée en alternance, les périodes en milieu professionnel tiennent lieu de périodes de stage.*

La licence professionnelle Aménagement Paysager s'inscrit dans le schéma LMD. Elle s'insère naturellement entre le BTS Aménagements Paysagers (Bac + 2) et les diplômes d'ingénieur en paysage type Ingénieur DPLG (Bac + 5). Elle s'adresse aux étudiants des cursus relatifs au paysage mais

bien au-delà à tous ceux qui ont une sensibilité concernant le paysage, la gestion de projet, la communication et l'usage de l'outil informatique dans ce domaine.

Il apparaît que la profession du paysage éprouve le besoin de personnels dans deux domaines :

- Domaine technique représenté par des personnels formés dans les techniques de l'infographie paysagère,
- Domaine communicationnel et de projet en particulier avec des personnels ayant des compétences dans les marchés publics, la gestion de projets et dans la capacité à promouvoir des solutions et des réalisations dans une démarche de communication interne/externe.

La licence se présente en deux parcours qui renforcent les compétences spécifiques et, in fine, répondent aux types de missions et de métiers détectés

- Parcours « infographie paysagère » : renforcement des compétences communes en infographie et en image de synthèse.
- Parcours « gestion de projet paysager » : renforcement des compétences communes en gestion de projet, communication et droit en particulier sur toutes les questions de marchés publics.

Formation avec accès santé : Non

Objectifs



Cette licence a pour objectif de former des étudiants polyvalents dans le domaine des techniques informatiques, de l'aménagement paysager, de la gestion de projet paysager et de la communication pour répondre aux besoins de personnel qualifié dans la profession du paysage :

- dans le domaine technique de l'infographie paysagère
- dans le domaine communicationnel et de projet, en particulier avec des personnels ayant des compétences dans les marchés publics, la gestion de projets et dans la capacité à promouvoir des solutions et des réalisations dans une démarche de communication interne/externe.

Capacité d'accueil globale : 28 étudiants

Compétences acquises

- Concevoir un projet paysager
- Mettre en œuvre un projet paysager
- Maîtriser les outils

Organisation

Contrôle des connaissances

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

Modalités de contrôle des connaissances

La fin des enseignements académiques dans le cadre de la Licence est fin septembre. Les soutenances des projets et des stages seront organisées au plus tard la deuxième semaine de septembre pour les stages et durant l'année pour les projets. En conséquence, les deux sessions sont organisées de la manière suivante :

- 1^{ère} session : au cours de l'année sous forme de contrôle continu. Au vu des résultats des enseignements

académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2^e session seront informés individuellement début octobre par le responsable du diplôme.

- 2^e session : un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^e session organisée courant octobre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Au cours de cette 2^e session, le candidat repasse uniquement les ressources non validées. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières de la ressource ; la note obtenue remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la matière, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues.

Les évaluations de l'UE projet et de l'UE stage sont reportées de la 1^{ère} sur la 2^e session

Conditions d'obtention de la licence professionnelle :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à chaque compétence structurant le parcours de formation.

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Art. 11

Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement ou en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de *blocs de connaissances et de compétences*. Sont proposées aux étudiants des progressions pédagogiques adaptées qui prennent en compte leurs acquis antérieurs et leur projet personnel et professionnel. *Les blocs de connaissances et de compétences de même que les unités d'enseignement sont capitalisables.*

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement ou des regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Ces modalités reposent sur la capitalisation des unités d'enseignement et des blocs de



connaissances et de compétences ainsi que celle des crédits correspondants.

Art. 12

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences tel que fixées à l'alinéa précédent. Ces modalités doivent garantir l'acquisition des blocs de connaissances et de compétences caractéristiques du diplôme et du parcours.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Informations pour les étudiants à statuts particuliers

En accord avec les équipes pédagogiques, l'établissement peut vous permettre de suivre un cursus adapté à votre situation spécifique. Ce dispositif concerne :

- les étudiants handicapés, consultez la [procédure à suivre](#) pour effectuer votre demande d'aménagement de scolarité,
- les étudiants sportifs de haut niveau et / ou intégrés au [Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives \(PEPS\) de l'université de Bourgogne](#),

- les étudiants inscrits au titre de la formation continue.

Ces aménagements sont adaptés à la situation particulière du demandeur. Ils sont décrits dans un document co-signé par l'étudiant et le responsable de formation puis transmis au service scolarité de la formation. Ce document est établi et communiqué à la scolarité au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire ou, si l'emploi est obtenu en cours d'année, dans le mois qui suit le début du contrat. Le jury est informé de ces modalités (les fiches relatives aux statuts des étudiants salariés et des étudiants intégrés au PEPS de l'uB

ont consultables sur le site Internet et Intranet de l'université de Bourgogne).

Ouvert en alternance

Type de contrat : Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation.

La formation est accessible uniquement en alternance, avec 13 semaines de formation à l'IUT Dijon Auxerre (sur le site de Dijon) et au lycée de l'Horticulture et du Paysage de Tournus. Les semaines de formation sont plutôt concentrées sur la période de septembre à décembre, la présence en entreprise est plus soutenue à partir de janvier.

Admission

Conditions d'accès

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de BAC + 2 ou équivalent.

Dépôt de candidature sur [e-candidat](#)

Pour en savoir plus sur les sessions et modalités de candidature, consultez le [site web de l'IUT Dijon-Auxerre](#)

Modalités de candidatures

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Droits de scolarité



Droits de scolarité : 175€ (2024-25)

Cotisation vie étudiante et de campus (CVEC) : 103€ (2024-25)

Selon le régime d'inscription les étudiants sont exonérés :

- sous contrat d'apprentissage, des droits de scolarité
- sous contrat de professionnalisation, de la CVEC.

Attendus / Pré-requis

Admission sur dossier pour les titulaires

- d'une licence 2 : Informatique, Sciences de la Terre, Géographie, Biologie, Histoire de l'Art, Arts plastiques
- d'un DUT ou B.U.T. 2 : MMI, INFO, GCCD
- d'un DEUST Gestion de l'espace naturel, option Forêt et espaces forestiers méditerranéens et développement local
- d'un DEFA (Diplôme d'études fondamentales en architecture)
- d'un BTSA : Aménagements paysagers, Productions horticoles, Technico-commercial option végétaux d'ornement, Gestion et protection de la nature
- d'un BTS Géomètre-topographe
- d'un diplôme d'une école d'Art
- de tout diplôme de niveau Bac+2

Et après

Débouchés professionnels

Les diplômés pourront soutenir techniquement toutes structures professionnelles existantes ou en projet tournées directement vers la transformation et l'aménagement du territoire à grande échelle ou vers le micro territoire, ou encore, de répondre à titre libéral à des commandes émanant d'une clientèle privée, grâce à la gestion et la déclinaison des projets sous infographie paysagère.

Ils seront capables de gérer le cycle de vie d'un projet paysager de sa spécification à sa promotion à destination du client, public ou privé.

De ce fait, les diplômés sont appelés à devenir des collaborateurs privilégiés des équipes pluridisciplinaires existantes ou de s'établir à titre libéral en tant que spécialistes dans leur discipline.

Infos pratiques

Contacts

Responsable de formation

Sabine CATHERIN

☎ 03 80 39 65 64

✉ rplpap@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Angélique FLACANDJI-MONASSON

☎ 03 80 39 65 70

✉ mmi-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Contact scolarité

Edith DAVAL 

✉ mmi-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

03 80 39 65 19

Campus

 Campus de Dijon



En savoir plus

IUT Dijon-Auxerre-Nevers

[🔗 https://iutdijon.u-bourgogne.fr](https://iutdijon.u-bourgogne.fr)

Sur la formation professionnelle et l'alternance :

SEFCA

[🔗 https://sefca.u-bourgogne.fr/](https://sefca.u-bourgogne.fr/)



Programme

Organisation

La formation se compose de 455 heures de formation.

Les enseignements sont organisés dans le cadre d'une approche par compétences, chaque compétence étant identifiée par une unité d'enseignement ou un regroupement cohérent d'unités d'enseignement, . Chaque UE peut comporter plusieurs éléments, appelés « ressources » ou « SAÉ ».

Ces éléments font l'objet d'un contrôle continu en cours de formation.

La licence comporte, outre la professionnalisation, un tronc commun de formations générales liées à la gestion paysagère et infographie.

Gestion de projet paysager

Licence professionnelle (AP GPP)

SEMESTRE 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
C5.1 Concevoir un projet paysager	Compétence						10 crédits
C5.2 Mettre en oeuvre un projet paysager	Compétence						10 crédits
C5.3 Maîtriser les outils	Compétence						10 crédits
R5-01 Bureautique et Préparation au PIX	Ressource	7h		13h	4h		
R5-02 Expression écrite et orale	Ressource		4h	9h	3h		
R5-03 L'entreprise : fonctionnement, stratégie, politique et développement durable	Ressource			18h			
R5-04 Réseaux locaux et publics	Ressource	6h		7h	4h		
R5-05 Conception et représentation paysagère : perspective, proportions, point de vue, les motifs et les caractères	Ressource	4h		7h	2h		
R5-06 Classification et reconnaissance des végétaux	Ressource	4h		6h	2h		
R5-07 Traitement, montage d'images fixes appliqué aux images paysagères et à la création d'outils de communication visuelle	Ressource	9h		15h	6h		
R5-08 Cartographie : Systèmes d'Informations Géographiques	Ressource	2h		5h	3h		
R5-09 Modélisation de scènes virtuelles et animation d'objets virtuels	Ressource	2h		5h	3h		



R5-10 Topographie, traitement et retranscription numérique de l'information de terrain	Ressource	4h	9h	3h
R5-11 Droit de l'entreprise : environnement juridique de l'entreprise et du salarié	Ressource	2h	5h	3h
R5-12 CAO/DAO	Ressource	4h	9h	3h
R5-13 Systèmes informatiques, structure et fonctionnement d'un ordinateur. Veille technologique	Ressource	3h	8h	3h
R5-14 Socio-culture du paysage	Ressource		6h	
R5-15 Méthodologie de gestion de projet	Ressource	2h	5h	3h
Projet tutoré	SAÉ			

SEMESTRE 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
C6.1 Concevoir un projet paysager	Compétence						10 crédits
C6.2 Mettre en oeuvre un projet paysager	Compétence						10 crédits
C6.3 Maîtriser les outils	Compétence						10 crédits
R6-01 Anglais général et de spécialité	Ressource		6h	10h	4h		
R6-02 Base de données	Ressource		3h	8h	3h		
R6-03 Contraintes et Servitudes de l'urbanisme	Ressource		4h	8h	3h		
R6-04 La technologie web : créer, gérer et communiquer via un site internet	Ressource		4h	13h	3h		
R6-05 Gestion différenciée des aménagements paysagers	Ressource		4h	6h	2h		
R6-06 Perception, représentation et évaluation paysagère	Ressource		4h	6h	2h		
R6-07 Communication appliquée à la gestion et à la conduite de projet	Ressource		8h	16h	6h		
R6-08 Approfondissement de gestion de projet corrélé à la loi MOP	Ressource		12h	15h	8h		
R6-09 Les marchés publics : loi, dématérialisation, étude concrète	Ressource	8h		12h	5h		
R6-10 Stratégie de communication et de valorisation	Ressource		8h	12h	5h		
R6-11 Stratégies et techniques commerciales	Ressource		8h	12h	5h		
Projet tutoré	SAÉ						
Stage	SAÉ						

Infographie paysagère



Licence professionnelle (AP IP)

SEMESTRE 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
C5.1 Concevoir un projet paysager	Compétence						10 crédits
C5.2 Mettre en oeuvre un projet paysager	Compétence						10 crédits
C5.3 Maîtriser les outils	Compétence						10 crédits
R5-01 Bureautique et Préparation au PIX	Ressource	7h		13h	4h		
R5-02 Expression écrite et orale	Ressource		4h	9h	3h		
R5-03 L'entreprise : fonctionnement, stratégie, politique et développement durable	Ressource			18h			
R5-04 Réseaux locaux et publics	Ressource	6h		7h	4h		
R5-05 Conception et représentation paysagère : perspective, proportions, point de vue, les motifs et les caractères	Ressource	4h		7h	2h		
R5-06 Classification et reconnaissance des végétaux	Ressource	4h		6h	2h		
R5-07 Traitement, montage d'images fixes appliqué aux images paysagères et à la création d'outils de communication visuelle	Ressource	9h		15h	6h		
R5-08 Cartographie : Systèmes d'Informations Géographiques	Ressource	2h		5h	3h		
R5-09 Modélisation de scènes virtuelles et animation d'objets virtuels	Ressource	2h		5h	3h		
R5-10 Topographie, traitement et retranscription numérique de l'information de terrain	Ressource	4h		9h	3h		
R5-11 Droit de l'entreprise : environnement juridique de l'entreprise et du salarié	Ressource	2h		5h	3h		
R5-12 CAO/DAO	Ressource	4h		9h	3h		
R5-13 Systèmes informatiques, structure et fonctionnement d'un ordinateur. Veille technologique	Ressource	3h		8h	3h		
R5-14 Socio-culture du paysage	Ressource			6h			
R5-15 Méthodologie de gestion de projet	Ressource		2h	5h	3h		
Projet tutoré	SAÉ						

SEMESTRE 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
C6.1 Concevoir un projet paysager	Compétence						10 crédits
C6.2 Mettre en oeuvre un projet paysager	Compétence						10 crédits



C6.3 Maîtriser les outils

Compétence

10 crédits

R6-01 Anglais général et de spécialité	Ressource	6h	10h	4h
R6-02 Base de données	Ressource	3h	8h	3h
R6-03 Contraintes et Servitudes de l'urbanisme	Ressource	4h	8h	3h
R6-04 La technologie web : créer, gérer et communiquer via un site internet	Ressource	4h	13h	3h
R6-05 Gestion différenciée des aménagements paysagers	Ressource	4h	6h	2h
R6-06 Perception, représentation et évaluation paysagère	Ressource	4h	6h	2h
R6-07 PAO avancée	Ressource	6h	10h	4h
R6-08 SIG et son application dans des projets de grande ampleur	Ressource	6h	10h	4h
R6-09 CAO/DAO avancée	Ressource	8h	16h	6h
R6-10 Modélisation 3D appliquée à l'aménagement paysager	Ressource	8h	16h	6h
R6-11 Animation d'objets et de scènes avancée	Ressource	6h	10h	4h
R6-12 Traitement d'images avancées	Ressource	6h	10h	4h
Projet tutoré	SAÉ			
Stage	SAÉ			